

Pièce n° 4.1 : Plan de zonage  
Ensemble du territoire (1/10000<sup>ème</sup>)



Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour		
Le		
La Présidente,		
Pour copie conforme		
La Présidente		

Légende

- Périimètre de l'Alas des Zones Inondables (AZI)
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre de l'article L.151-23 CU
- Parcs et fonds de jardins protégés au titre de l'article L.151-23 CU
- Carrières
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- ER (emplacements réservés)
- Périimètre d'un rayon de 100m autour des bâtiments agricoles (à titre indicatif)
- Zone Ua (tissu urbain ancien)
- Zone Ua (tissu urbain périphérique à la zone Ua)
- Zone UaU (zone d'habitat à urbaniser à court terme)
- Zone N (naturelle)
- Zone Nj (naturelle jardins)
- Zone Np (naturelle patrimoniale)
- Zone Nzh (naturelle zones humides)
- Zone Ni (naturelle boisés)
- Zone Ne (naturelle équipement)
- Zone UY (zone industrielle)
- Zone UYe (équipements autoroutiers)
- Zone UYLN (zone économique du Grand Langres)
- Zone 1AUyLN (zone à urbaniser pour le développement économique)
- Zone A (agricole)

Numéro de l'emplacement réservé	Nature	Destinataire	Superficie
1	Extension de la station d'épuration	Commune de Rolampont	695 m <sup>2</sup>
2	Nouvel équipement public	Commune de Rolampont	1,453 ha
3	Création d'un cheminement piéton entre le groupe scolaire et les équipements sportifs	Commune de Rolampont	3 149 m <sup>2</sup>
4	Création d'un cheminement piéton entre l'ancienne gare et l'avenue de Verdun	Commune de Rolampont	3 966 m <sup>2</sup>
5	Aménagement au croisement des rues de Champagne et de Lorraine afin d'améliorer la visibilité et la sécurité	Commune de Rolampont	813 m <sup>2</sup>
6	Aménagement au croisement des rues de la Esche et de Lorraine afin d'améliorer la visibilité et la sécurité	Commune de Rolampont	291 m <sup>2</sup>
7	Construction de la future station d'épuration du village de Charroilles	Commune de Rolampont	2827 m <sup>2</sup>

